

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1734

25 août 2010

SOMMAIRE

Aerogolf Center S.à r.l.	83194	Köhl Facility S.A.	83191
Amber Trust II S.C.A.	83193	La Générale Immobilière S.à r.l.	83232
Ashton Arcades S.A.	83195	Laval Finance S.A. Holding	83186
Balkan Immo Services S.A.	83186	Levygraphie S.à r.l.	83194
BBK Invest S.à r.l.	83188	Marrow Asset Management S.A.	83192
BCS, Business Consulting Services	83198	Marrow Asset Management S.A.	83192
BGP Retail Portfolio 3 S.à r.l.	83198	Moorfield Real Estate Fund Luxembourg	
BGP Retail Portfolio 5 S.à r.l.	83198	Finance	83187
Blackstone Distressed Securities Fund (Lu-		Octaval S.à r.l.	83232
xembourg) S.à r.l.	83195	Patrimony Investments	83187
Blackstone / GSO Capital Solutions Off-		Pegaso Transport Sàrl	83231
shore Funding (Luxembourg) S.à r.l.	83195	ProDexi Investments S.à r.l.	83188
Business is Business S.A.	83188	Rock-It Cargo International S.à r.l.	83192
Cerberus Nightingale 1	83199	SPE III Albert S.à r.l.	83187
CSC Investments	83223	Sysema S.A.	83188
DBLDFP (Luxembourg) Sàrl	83232	Tenaris Investments S.à r.l.	83211
EFH Funds S.C.A., SICAV-SIF	83189	Transac-Bois S.A.	83192
Efolix S.à r.l.	83189	Transac-Bois S.A.	83194
Financière Capucine 3 S.à r.l.	83199	Transac-Bois S.A.	83194
Freiburg S.A.H.	83191	Treveria Thirty-Nine S.à r.l.	83192
Giroinvest S.A.	83191	Treveria Thirty-Seven S.à r.l.	83193
Insurance Market Research S.A.	83191	Treveria Thirty-Six S.à r.l.	83193
James & Associates S.A.	83187	Treveria Twenty-Eight S.à r.l.	83193
Jeeves S.à r.l.	83231	TVER S.A.	83196
Jeeves S.à r.l.	83232	Ulysse Invest S.à r.l.	83194
K.B.S. Construction S.A.	83186		

BIS S.A., Balkan Immo Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 100.753.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration le 28 juin 2010 que suite à la démission de Monsieur Cédric Cotillon, avec effet immédiat, Maître Boris Pavlovic, avocat, demeurant professionnellement au 1, rue de Prony 75017 Paris (France), a été coopté à la fonction d'administrateur de la Société.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui sera tenue en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010086027/16.

(100096154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Laval Finance S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 78.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010086194/9.

(100096149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

K.B.S. Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8715 Everlange, 6, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 101.690.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2010

Les actionnaires de la société K.B.S. CONSTRUCTION S.A. réunis en Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale constatant que les mandats des administrateurs de:

- Monsieur Carlo KERGER, entrepreneur, demeurant à L-8715 Everlange, 3, rue Reimberg,
- Monsieur Camille WEIS, administrateur de sociétés, demeurant à L-8398 Roodt-Septfontaines, 18, Lotissement des Roses,

- Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

sont arrivés à échéance en 2010, décide de les renouveler pour une nouvelle période de cinq ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

D'autre part, l'assemblée générale, constatant que le mandat de l'administrateur délégué de:

- Monsieur Carlo KERGER, entrepreneur, demeurant à L-8715 Everlange, 3, rue Reimberg, est arrivé à échéance, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de cinq années, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

D'autre part, le mandat du commissaire aux comptes de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010088765/29.

(100097939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Moorfield Real Estate Fund Luxembourg Finance, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 19.875,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 117.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010086217/10.
(100096153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Patrimony Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 130.359.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010086256/9.
(100096150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

SPE III Albert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 139.261.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1625 du 2 juillet 2008.
Les comptes abrégés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPE III Albert S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2010086300/14.
(100096159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

James & Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 80.820.

Laut Beschluss einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 02.07.2010 ist folgende Änderung beschlossen worden:

1. Sitzverlegung des Gesellschaftssitz nach 6, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg mit sofortiger Wirkung
2. Abberufung des Geschäftsführers, der Gesellschaft FAMILY TRUST MANAGEMENT EUROPE S.A., 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg mit sofortiger Wirkung
3. Verlängerung der Verwaltungsratsmandate von Frau Carole Giovannacci, Herrn Emile Wirtz und Herrn Michael Ernzerhof bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016.

Verlängerung des Mandates von Herrn Emile Wirtz als „Administrateur délégué“ bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016.

Verlängerung des Mandates des Rechnungsprüfers, der Gesellschaft INVEST CONTROL S.à.r.l. bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016.

Luxemburg, den 02.07.2010.
JAMES & ASSOCIATES S.A.

Référence de publication: 2010088762/21.
(100097955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Systema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 75.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010086311/9.

(100096151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

BBK Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 47, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 128.527.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01.07.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010086618/10.

(100096145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Business is Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 86.957.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 1^{er} juillet 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- BUSINESS IS BUSINESS S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

Le même jugement a nommé juge commissaire Madame Carole BESCH, juge au Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, et liquidateur Maître Vincent ALLENO, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 22 juillet 2010 au greffe du Tribunal de Commerce de Luxembourg.

Pour extrait conforme

Maître Vincent ALLENO

Le Liquidateur

Référence de publication: 2010086627/19.

(100096141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

ProDexi Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 139.465.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 30 avril 2010

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. M. Mikaël GUTIERREZ RUIZ, administrateur de sociétés, né à Liège (Belgique), le 18 octobre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} JUIL. 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ProDexi Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010087372/16.

(100096960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

EFH Funds S.C.A., SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisés.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 144.872.

—
Extraits des Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2010

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenu en date du 11 juin 2010, que KPMG Audit S.à r.l. a été réélu en sa qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour EFH Funds S.C.A., SICAV-SIF

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Luc Bieber / DOMINIC STONE

Référence de publication: 2010086683/17.

(100096162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Efolix S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9043 Ettelbruck, 18, rue de Feulen.
R.C.S. Luxembourg B 154.324.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le huit juillet.

Par-devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch,

A comparu:

Monsieur Bin GUO, salarié, né à Zhejiang (TJ) le 10 mars 1983, matricule n° 1983 03 10 277, demeurant à L-9043 Ettelbruck, 18, rue de Feulen

Lequel a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet tant en tout endroit de l'Union Européenne que partout ailleurs dans le monde entier, la création ainsi que la vente de logiciels et des accessoires en incluant toutes prestations de service et de conseil s'y rattachant pourvu qu'elles soient accessoires et non dans l'attribution exclusive d'une profession spécialement réglementée par une loi.

Elle peut en outre exercer tout autre commerce quelconque pourvu que celui ci ne soit pas spécialement réglementé et à condition que l'assemblée générale ait préalablement donné son accord.

Elle peut tant en tout endroit de l'Union Européenne que partout ailleurs dans le monde entier, faire toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social dans le but d'en Favoriser la réalisation.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe et en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut en apporter tout soutien financier ou même sa caution.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "EFOLIX S.à.r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Ettelbruck. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500) euros représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq (125) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites et libérées par Monsieur Bin GUO, prénommé.

Les parts sociales ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500) euros se trouve dès à présent à la disposition de la société.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.

Art. 10. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille dix.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme gérant Monsieur Bin GUO, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature du gérant.

Le siège est établi à L-9043 Ettelbruck, 18, rue de Feulen.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent (1.100) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Guo, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 9 juillet 2010. Relation: DIE/2010/6720. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations..

Diekirch, le 13 juillet 2010.

F. UNSEN.

Référence de publication: 2010099450/91.

(100108788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Freiburg S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 49.413.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.07.10.

Signature.

Référence de publication: 2010086741/10.

(100096143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Insurance Market Research S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 32/2, rue Léon Kauffman.

R.C.S. Luxembourg B 124.513.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010086777/10.

(100096048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Köhl Facility S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 17, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 113.599.

Les comptes annuels au 31.03.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.07.10.

Signature.

Référence de publication: 2010086792/10.

(100096140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Giroinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 44.566.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 20 mai 2010:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échus, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

Administrateurs:

M. Davide ENDERLIN, Avocat, avec adresse professionnelle à CH-6901 Lugano, Via Maderno, 10, Administrateur;
Mme Anna ENDERLIN, Secrétaire, avec adresse professionnelle à CH-6901 Lugano, Via Maderno, 10, Administrateur;
Mme Deborah GENINAZZI, Secrétaire, avec adresse professionnelle à CH-6901 Lugano, Via Maderno, 10, Administrateur.

Commissaire:

Fiduciaire MEVEA S.à r.l. établie au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg.

pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Fiduciaire MEVEA S.à r.l.
Le Domiciliaire
Signature

Référence de publication: 2010088666/24.

(100097925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Marrow Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5371 Schuttrange, 4, rue Hoimesbusch.

R.C.S. Luxembourg B 89.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010086818/10.

(100096054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Marrow Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5371 Schuttrange, 4, rue Hoimesbusch.

R.C.S. Luxembourg B 89.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010086819/10.

(100096056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Rock-It Cargo International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 113.463.

Le Bilan abrégé au 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010086878/11.

(100096161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Transac-Bois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 53.877.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010086946/10.

(100096071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Treveria Thirty-Nine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 131.046.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010086931/13.

(100096030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Treveria Thirty-Seven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 129.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010086932/13.

(100096032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Treveria Thirty-Six S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 129.932.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010086933/13.

(100096033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Treveria Twenty-Eight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 125.678.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010086934/13.

(100096037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Amber Trust II S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 103.888.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

En date du 20 octobre 2008, le siège social du gérant de la Société, AMBER TRUST II MANAGEMENT S.A. a été transféré vers l'adresse suivante: 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

AMBER TRUST II S.C.A., SICAR

Référence de publication: 2010087002/15.

(100097007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Transac-Bois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 53.877.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010086947/10.

(100096073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Transac-Bois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 53.877.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010086948/10.

(100096074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Ulysse Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.092.776,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 64.850.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010086951/11.

(100096052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Aerogolf Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 61.391.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Référence de publication: 2010086993/11.

(100096951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Levygraphie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7354 Helmdange, 12, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 150.742.

Il résulte d'une décision prise par les associés que le siège social est transféré avec effet immédiat au 12, rue des Bois, L-7354 Helmdange

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Fiduciaire Comptable B+C S.à.r.l.

Référence de publication: 2010087288/12.

(100096945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Ashton Arcades S.A., Société Anonyme.

Capital social: GBP 342.432,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.083.

Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 1^{er} Février 2010

Les actionnaires ont décidé:

- De renommer M. Minogue Noel, M.Coyle Charles, M. Foley Aidan, M. Pierre Metzler, à la fonction d'administrateur pour une période indéterminée

Luxembourg, le 02.07.2010.

Référence de publication: 2010087011/13.

(100097051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Blackstone / GSO Capital Solutions Offshore Funding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 148.997.

Extrait des résolutions écrites date du 18 mai 2010

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de M. Fan George, né le 02 mars 1970 à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 280 Park Avenue, bâtiment East 11^{eme} étage, 10017 New York, Etats-Unis d'Amérique à la fonction de gérant de catégorie A avec effet au 18 mai 2010.

- De nommer Mme. Beeney Marisa, né le 30 décembre 1970 au Missouri, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 280 Park Avenue, 11^{eme} étage, 10017 New York, Etats-Unis d'Amérique à la fonction de gérant de catégorie A avec effet au 18 mai 2010 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 juillet 2010.

Référence de publication: 2010087032/18.

(100096941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Blackstone Distressed Securities Fund (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 138.466.

Extrait des résolutions écrites date du 18 mai 2010

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de M. Fan George, né le 02 mars 1970 à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 280 Park Avenue, bâtiment East 11^{eme} étage, 10017 New York, Etats-Unis d'Amérique à la fonction de gérant de catégorie A avec effet au 18 mai 2010.

- De nommer Mme. Beeney Marisa, né le 30 décembre 1970 au Missouri, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 280 Park Avenue, 11^{eme} étage, 10017 New York, Etats-Unis d'Amérique à la fonction de gérant de catégorie A avec effet au 18 mai 2010 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 juillet 2010.

Référence de publication: 2010087034/17.

(100096967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

TVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 142.150.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first day of June.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "TVER S.A.", (the "Company"), a "société anonyme", established and having its registered office in 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg, section B number 142 150), incorporated by a notarial deed enacted by the undersigned notary on 1 October 2008, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 2582 of 22 October 2008.

The Extraordinary General Meeting is presided over by Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Nathalie MIRANDA, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Ms Kit Sum WONG, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1) Decision to put the company into liquidation.
- 2) Appointment of the liquidator and definition of its powers.

II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed «ne varietur» by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III.- It appears from the said attendance-list that all the shares representing the entire subscribed share capital of the Company are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to proceed to the immediate dissolution of the Company "TVER S.A.".

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to pronounce its liquidation as of today.

Second resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to appoint as sole liquidator of the company:

The company "GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.", a company existing under the laws of Luxembourg, established and having its registered office in 83, Pafebruch, L-8308 Capellen (Luxembourg), (R.C.S. Luxembourg, section B number 42298).

Third resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.

- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.

- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxies.

Nothing else being on the agenda, the Chairman closed the meeting.

Whereof the present deed was drawn up in Belvaux, Luxembourg, in the offices of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt et un juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de «TVER S.A.», (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 142 150), constituée suivant acte notarié du notaire soussigné en date du 1^{er} octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2582 du 22 octobre 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire de l'Assemblée Madame Nathalie MIRANDA, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Kit Sum WONG, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1) Dissolution anticipée de la Société.
- 2) Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou représentées à l'Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution immédiate de la Société «TVER S.A.».

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme liquidateur de la Société: la société «GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.», une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 83 Pafebruch, L-8308 Capellen (Luxembourg), (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 42298).

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président lève la séance.

DONT ACTE, passé à Belvaux, Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, N. MIRANDA, K.S. WONG, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 juin 2010. Relation: EAC/2010/7547. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010087485/114.

(100096992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

BCS, Business Consulting Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 116.142.

—
Extrait des décisions du gérant du 1^{er} juin 2010

Il résulte du procès-verbal des décisions du gérant, en date du 1^{er} juin 2010:

- Le Gérant de la société transfère le siège social du 84, Grand-Rue L-1660 Luxembourg à compter du 1^{er} juin 2010 au:

* 117 avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg.

Le mandataire

Référence de publication: 2010087048/13.

(100096983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

BGP Retail Portfolio 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 119.931.

—
Extrait de résolution du Conseil de Gérance tenu en date du 30 juin 2010

Il résulte des résolutions du Conseil de Gérance du 30 juin 2010, que le siège social de la Société a été transféré du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet au 9 juin 2010, et que le Conseil de Gérance a pris note du transfert du siège social de l'actionnaire de la Société du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet au 9 juin 2010, et que le Conseil de Gérance a pris note du transfert de l'adresse du Gérant de la Société du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet au 9 juin 2010.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010087060/18.

(100097218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

BGP Retail Portfolio 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 119.926.

—
Extrait de résolution du Conseil de Gérance tenu en date du 30 juin 2010

Il résulte des résolutions du Conseil de Gérance du 30 juin 2010, que le siège social de la Société a été transféré du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet au 9 juin 2010, et que le Conseil de Gérance a pris note du transfert du siège social de l'actionnaire de la Société du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet au 9 juin 2010, et que le Conseil de Gérance a pris note du transfert de l'adresse du Gérant de la Société du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet au 9 juin 2010.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010087061/18.

(100097219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

**Cerberus Nightingale 1, Société à responsabilité limitée,
(anc. Financière Capucine 3 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 141.222.

In the year two thousand and ten, on the sixth day of July,
before us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

PAI Partners, a société par actions simplifiée, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France (the "Shareholder"),

hereby represented by Nicolas GAUZES, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 6th July 2010,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Financière Capucine 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of thirty thousand euro (EUR 30,000.-) with registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of 8th August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2277 of 17th September 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 141.222 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 30rd October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 228 of 3 February 2010.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To reclassify the existing six thousand (6,000) class A shares, six thousand (6,000) class B shares, six thousand (6,000) class C shares, six thousand (6,000) class D shares and six thousand (6,000) class E shares of the Company into thirty thousand (30,000) shares, having each a nominal value of one euro (EUR 1.-).

2 To set the nominal value of the shares to one cent (EUR 0.01) and to convert the existing thirty thousand (30,000) shares, having each a nominal value of one euro (EUR 1.-) into three million (3,000,000) shares, having each a nominal value of one cent (EUR 0.01).

3 To change the name of the Company to "Cerberus Nightingale 1".

4 To fully restate the articles of association, without any amendment to the corporate object, notably for the purpose of reflecting the above items of the agenda.

5 To acknowledge the resignation of current managers and to grant them full discharge.

6 To appoint new managers.

7 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to reclassify the existing six thousand (6,000) class A shares, six thousand (6,000) class B shares, six thousand (6,000) class C shares, six thousand (6,000) class D shares and six thousand (6,000) class E shares of the Company into thirty thousand (30,000) shares, having each a nominal value of one euro (EUR 1.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to set the nominal value of the shares to one cent (EUR 0.01) and to convert the existing thirty thousand (30,000) shares, having each a nominal value of one euro (EUR 1.-) into three million (3,000,000) shares, having each a nominal value of one cent (EUR 0.01).

Third resolution

The Shareholder resolved to change name of the Company to “Cerberus Nightingale 1”.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to fully restate the articles of association, notably for the purpose of reflecting the above resolutions, without any modification to the corporate object of the Company. The articles of association of the Company shall from now on read as follows:

“Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “Cerberus Nightingale 1”

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any other similar event affecting one or several shareholders.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at thirty thousand euro (EUR 30,000.-) divided into three million (3,000,000) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the first Wednesday of June at 11.00 a.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

Fifth resolution

The Shareholder acknowledged the resignation of Lionel Zinsou-Derlin and Raffaele Vitale as managers of the Company and resolved to grant them full discharge for the performance of their duties.

Sixth resolution

The Shareholder resolved to appoint the following persons as manager with immediate effect for an undetermined term of office:

- Frédéric Stévenin, born on 29 May 1966 at Paris, France, with professional address at 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris,

- Céline Pignon, born on 27 March 1977 at Metz, France, with professional address at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand four hundred euro (1.400.-EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREUPON, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le six juillet,

Par-devant nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

PAI Partners, une société par actions simplifiée, avec adresse au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Nicolas GAUZES, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 6 juillet 2010.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Financière Capucine 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de trente mille euros (EUR 30.000,-), dont le siège social est au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 8 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2277 du 17 septembre 2008 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.222 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 30 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 228, en date du 3 février 2010.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Reclassification des six mille (6.000) parts sociales de catégorie A, des six mille (6.000) parts sociales de catégorie B, des six mille (6.000) parts sociales de catégorie C, des six mille (6.000) parts sociales de catégorie D et des six mille (6.000) parts sociales de catégorie E de la Société en trente mille (30.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

2 Fixation de la valeur nominale des parts sociales à un cent (EUR 0,01) et conversion des trente mille (30.000) parts sociales existantes, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune en trois millions (3.000.000) de parts sociales, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.

3 Changement de la dénomination de la Société en «Cerberus Nightingale 1».

4 Refonte complète des statuts sans modification de l'objet social afin notamment de refléter les points précédents de l'ordre du jour.

5 Acceptation de la démission de certains gérants actuels et décharge leur accordée.

6 Élection de nouveaux gérants.

7 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de déclasser les six mille (6.000) parts sociales de catégorie A, les six mille (6.000) parts sociales de catégorie B, les six mille (6.000) parts sociales de catégorie C, les six mille (6.000) parts sociales de catégorie D et les six mille (6.000) parts sociales de catégorie E de la Société en trente mille (30.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de fixer la valeur nominale des parts sociales à un cent (EUR 0,01) et de convertir les trente mille (30.000) parts sociales existantes, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune en trois millions (3.000.000) de parts sociales, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.

Troisième résolution

L'Associé a décidé de changer la dénomination de la Société en «Cerberus Nightingale 1».

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de faire une refonte complète des statuts sans modification de l'objet social, afin notamment de refléter les résolutions ci-dessus. Les statuts de la Société seront dorénavant rédigés comme suit:

«Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Cerberus Nightingale 1».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, l'insolvabilité, faillite ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs des associés.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à trente mille euros (EUR 30.000,-) divisé en trois millions (3.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les uns avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier mercredi du mois de juin à 11 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève 31 décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés.

Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Cinquième résolution

L'Associé a décidé d'accepter la démission de Lionel Zinsou-Derlin et Raffaele Vitale de leurs fonctions de gérants de la Société et de leur donner décharge pour l'exécution de leur mission.

Sixième résolution

L'Associé a décidé d'élire avec effet immédiat les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société pour un terme indéfini:

- Frédéric Stévenin, né le 29 mai 1966 à Paris, France, avec adresse professionnelle au 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris,
- Céline Pignon, née le 27 mars 1977 à Metz, France, avec adresse professionnelle au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille quatre cents euros (1.400.-EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: N. GAUZES et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30636. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Référence de publication: 2010096069/646.

(100107532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Tenaris Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.302.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of the month of July.

Before Maître Joseph Gloden, notary, residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TENARIS S.A., a société anonyme holding, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a notarial deed of Me Frank Baden, notary residing in Luxembourg, on 17 December 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number C-573 on the 12th day of April 2002, with registered office 46A, Avenue John F. Kennedy, L1855 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Société of Luxembourg under section B number 85 203,

represented by Mr Paolo Rocca, residing in Buenos Aires, Argentina, pursuant to a power of attorney dated 4 January 2008.

The said power of attorney after having signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be submitted with it to the registration formalities.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company (“société à responsabilité limitée”) under the name “Tenaris Investments S.à r.l.” which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination.

1.1. A limited liability company (“société à responsabilité limitée”) with the name “Tenaris Investments S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing party and all persons who may become members (associés) from time to time.

1.2. The Company shall be governed by these articles of association and by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as from time to time amended, modified, supplemented or replaced by any successor law(s) (the “Companies Law”), and any other laws, rules and regulations of the Grand-Duchy of Luxembourg applicable to the Company.

Art. 2. Corporate Purpose.

2.1. The corporate purpose of the Company is (i) to hold and/or manage participations, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, corporations, joint ventures, partnerships, trusts, unincorporated organizations or any other types of legal entities (collectively, “Business Entities”), including, to the extent permitted by law, in any Business Entity directly or indirectly controlling (as such term is defined in article 2.4 below) the Company, (ii) to acquire by purchase, subscription or otherwise all or part of any equity or other interests in Business Entities, in any form whatsoever, and to sell, transfer, exchange or otherwise dispose of, any such interests, (iii) to acquire any kind of licenses, permits, authorizations or concessions and to hold, manage or administer, and/or to sell, transfer, exchange or otherwise dispose of any of the foregoing, (iv) to acquire by purchase, subscription or otherwise, stock, bonds, debentures, notes and any other securities or financial instruments of any kind whatsoever, and to hold, manage or administer and/or to sell, transfer, exchange or otherwise dispose of any of the foregoing, (v) to receive funds or other assets from any Subsidiary and/or any Associated Company (as each such term is defined in article 2.4 below) and to administrate and manage such funds or other assets, and (vi) to administrate and manage its holdings and other assets.

2.2. The Company may borrow money or otherwise create, incur or assume indebtedness of any kind. Without limiting the generality of the foregoing, the Company may enter into any type of loan agreements or other credit facilities and it may issue (at par or at a premium or discount and on such terms and subject to such conditions as may be thought fit) notes, bonds, debentures, certificates and any other debt securities or instruments of any kind whatsoever, provided, however, that the Company may not make a public offering of any securities or instruments.

2.3. The Company may freely manage and invest any funds of the Company.

2.4. The Company may grant any form of financial or other assistance (including upstream and cross stream and including, without limitation, by way of loans, advances, securities or otherwise) to its member(s), to any Business Entity controlled directly or indirectly by the Company (any such Business Entity, a “Subsidiary”) or any Business Entity in which the Company or any Subsidiary has a direct or indirect interest (any such Business Entity, an “Associated Company”). For purposes of these articles of association, the term “control” means the possession, direct or indirect, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of a Business Entity, whether through the ownership of

voting securities or participations, by contract or otherwise, and the terms “controlled by” and “controlling” have meanings correlative to the foregoing.

2.5. The Company may also create, incur or assume any mortgage, lien, pledge, charge, security interest or any other encumbrance in respect of any real or personal property which the Company may own or in which the Company may have any interest, to secure or guarantee any indebtedness or other obligations of, or binding on, the Company, its member(s), any Subsidiary or any Associated Company, and may grant other forms of guarantee (including, without limitation, unsecured payment and/or performance guarantees), credit support or any other support (including upstream and cross stream) to, or for the benefit of, its member(s), any Subsidiary or any Associated Company.

2.6. The Company may enter into and perform any derivative, swap, future, forward, option, repurchase, stock lending and similar transactions, and may generally employ any other techniques and instruments to protect any of the Company’s investments or hedge any of the Company’s obligations against credit, currency exchange and interest rate risks or any other risks.

2.7. The Company may purchase, lease or otherwise acquire any interest in any real estate, personal or other property necessary or convenient for the purpose of or in connection with the conduct of its business.

2.8. In general, and in addition to all specific acts above described (the descriptions of which are to be construed in the broadest possible sense), the Company may do all such other acts and things as are incidental or conducive to its corporate purpose and, notably, may carry out any commercial, financial, technical, fiduciary, personal and real estate operations directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favor or facilitate its development.

2.9. The Company may carry out the corporate purpose and activities above described, or any one or more of them, through one or more offices and/or branches, in the Grand-Duchy of Luxembourg and/or in any other country or jurisdiction.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. Registered Office.

4.1. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg, by means of a resolution of the member(s) adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

4.2. The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers (conseil de gérance).

4.3. The Company may have other offices and branches, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or in any other country or jurisdiction.

4.4. In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent and that such developments could interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the circumstances that motivated such transfer shall have ceased completely. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office abroad, will remain a Luxembourg company. Upon adoption of any such temporary measures, the board of managers will give notice thereof to any interested parties.

Art. 5. Corporate capital.

5.1. The corporate capital (capital social) of the Company shall be divided in Class A units (parts sociales) of one dollar of the United States of America (USD 1.00) par value per unit (the “Class A Units”), and Class B units of one dollar of the United States of America (USD 1.00) par value per unit (the “Class B Units”, and together with the Class A Units, the “Units”).

5.2. Class A Units and Class B Units shall have the same rights and privileges and rank equally, share ratably and be identical in all respects; provided, however, that in the event of a repurchase by the Company and subsequent cancellation of any Class B Units, the member(s) who hold(s) such Class B Units shall be entitled to receive, and the Company shall be required to pay, for each Class B Unit that is so repurchased and cancelled, an amount equal to the original subscription price paid for such Class B Units (including the par value thereof and any issue premium paid upon subscription) (the “Class B Units Subscription Price”), which amount may be paid through any means (including, without limitation, by way of setoff against any amounts from time to time owed to the Company by such member(s)), either in cash or in kind.

5.3. The issued corporate capital of the Company is set at thirty six thousand dollars of the United States of America (USD 36,000), divided into thirty six thousand (36,000) Class A Units. No Class B Units are currently issued.

5.4. The corporate capital of the Company may from time to time by resolution of the member(s) adopted in the manner required for the amendment of these articles of association, be (i) increased by such amount, to be divided into such number of Class A Units and/or Class B Units, or (ii) reduced by such amount, through the cancellation of such number of Class A Units and/or Class B Units, in each case, as the relevant resolution shall prescribe.

5.5. Units may be issued for consideration equal to their par value, or their par value plus such issue premium as may be determined in the resolution approving each issue.

5.6. The Company shall establish an issue premium account and shall carry to the credit of such account from time to time a sum equal to the amount of the premium paid on the issue of any Unit. Any sums carried to the credit of the issue premium account may from time to time by resolution of the member(s) passed in accordance with these articles of association, be distributed (in whole or in part) to the sole member or among the members, as the case may be.

5.7. The Company may from time to time by resolution of the member(s) adopted in the manner required for the amendment of these articles of association repurchase any of its Units for the purpose of cancelling the Units so repurchased and reducing its issued corporate capital by the amount of the Units so cancelled. Any such repurchase of Units shall be made on such terms and in such manner as may be determined or authorized in the relevant resolution; it being understood, for the avoidance of doubt, that any repurchase of Class B Units must only be made for consideration equal to the Class B Units Subscription Price.

5.8. The board of managers shall keep a register of members of the Company in accordance with the provisions of applicable law.

Art. 6. Transfer of Units.

6.1. Units may be transferred freely among existing members of the Company.

6.2. Except in such cases as to which the Companies Law provides otherwise, the transfer of Units to any person other than an existing member of the Company shall be subject to the consent of members holding at least threequarters of the Company's corporate capital.

6.3. In the case of a transfer of any Unit by a private instrument of transfer, such instrument shall have to evidence the consent of the transferor and the transferee and be executed by or on behalf of each of the transferor and the transferee.

Art. 7. Management of the Company.

7.1. The Company shall be managed by a board of managers (conseil de gérance) consisting of a minimum of three (3) and a maximum of five (5) managers (gérants). The member(s) shall from time to time decide, by resolution passed in accordance with these articles of association, the number of managers that will comprise the board of managers, which must be an uneven number.

7.2. The board of managers shall be vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to perform, or to authorize, all acts of disposition and administration in furtherance of the Company's corporate purpose. Any and all powers not expressly reserved by the Companies Law or these articles of association to the member(s) shall fall within the competence of the board of managers.

7.3. Managers shall be elected by the member(s) by resolution passed in accordance with these articles of association, which resolution shall also determine, if though fit, their compensation and the term of their mandate. If no term is provided, the managers are appointed for an undetermined period. Managers need not be members of the Company.

7.4. Managers may be reelected indefinitely, and may also be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by resolution of the member(s) passed in accordance with these articles of association.

7.5. The board of managers may from time to time appoint any person, whether or not a manager to hold such office in the Company as the board of managers may think necessary or convenient, including but not limited to, the office of treasurer, assistant treasurer, or controller, and for such term and at such remuneration, and with such powers and duties as the board of managers may think fit. Any person so appointed by the board of managers may be removed by resolution of the board of managers at any time, with or without cause (ad nutum).

7.6. The board of managers may from time to time and at any time by power of attorney appoint any company, firm or person or body of persons to be the attorney or attorneys of the Company for such purposes and with such powers, authorities and discretion (not exceeding those vested in or exercisable by the board of managers under these articles of association) and for such period and subject to such conditions as the board of managers may think fit, and any such power of attorney may contain such provisions for the protection and convenience of persons dealing with any such attorney as the board of managers may think fit, and may also authorize any such attorney to delegate all or any of the powers, authorities and discretion vested in such attorney.

Art. 8. Proceedings of the Board of Managers.

8.1. Resolutions of the board of managers shall be adopted at meetings of the board of managers or in writing.

8.2. The board of managers shall meet as often as required by the interests of the Company, upon convening notice by any two managers, at such time and at such place (and/or through such of the means of communication referred in article 8.7 below) indicated in such notice.

8.3. A convening notice of any meeting of the board of managers shall be given in writing (including by facsimile transmission, e-mail or any similar means of communication) to all the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of an emergency, in which case the nature of such emergency shall be briefly described in the convening notice.

8.4. No convening notice shall be required if all managers are present or represented at a board of managers' meeting. Convening notices shall also not be required for board of managers' meetings that are held at times and places (and/or through such of the means of communication referred in article 8.7 below) determined in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

8.5. Any manager may appoint any fellow manager to be his or her proxy to attend and vote on his or her behalf, in accordance with instructions given by the appointing manager, or in the absence of such instructions at the discretion of the proxy, at a meeting or meetings of the board of managers which the appointing manager is unable to attend personally. The instrument appointing the proxy shall be in writing under the hand of the appointing manager. A manager may be appointed as proxy of one or more of his or her fellow managers.

8.6. The board of managers may validly deliberate and adopt resolutions only if a quorum of at least a majority of the managers is present or represented, and at least two managers are present in person (including through any of the means of communication referred in article 8.7 below).

8.7. Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers, by means of telephone, videoconference or similar communication equipment by way of which all persons participating in such meeting can hear and speak to each other, and such participation shall be deemed to constitute presence in person at the meeting.

8.8. Resolutions at any meeting of the board of managers shall be adopted with the affirmative vote of at least a majority of the managers present or represented.

8.9. The managers shall cause minutes of their meetings to be recorded in writing. The minutes of any board of managers' meeting shall be signed by any two managers that were present at such meeting.

8.10. Resolutions of the board of managers may also be passed in writing, and shall be as valid and effective as if they had been adopted at a meeting of the board of managers duly convened and validly constituted. Written resolutions shall be signed by all the managers, and may consist of more than one counterpart each signed by one or more manager, all of which, taken together, shall be deemed to be one and the same instrument. Delivery of a signed copy of any such written resolutions by facsimile transmission, e-mail or any similar means of communication shall be equally as effective as delivery of a manually executed copy thereof.

8.11. Copies of any minutes of a board of managers' meeting or of any written resolutions of the board of managers, or excerpts thereof, as well as any other document of the Company, may be certified by any two managers.

Art. 9. Binding Signatures.

9.1. The Company shall be bound by the joint signature of any two managers. No manager shall have the authority to bind the Company with his or her sole signature unless expressly authorized to do so by prior resolution of the board of managers; it being understood that, in case a manager is so authorized, his or her signatory powers shall be subject to such limitations as may be prescribed in the relevant board of managers' resolution.

9.2. The Company shall also be bound by the sole or joint signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been granted by resolution of the board of managers; it being understood, for the avoidance of doubt, that the signatory powers of any such person or persons shall be subject to such limitations as may be prescribed in the relevant board of managers' resolution.

Art. 10. Liability of Managers; Indemnification.

10.1. The managers are not held personally liable for the indebtedness or other obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

10.2. Subject to the exceptions and limitations set forth in article 10.3 below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him/her in connection with any claim, action, suit or proceeding in which he/she becomes involved as a party or otherwise by virtue of his/her being or having been such manager or officer, and against amounts paid or incurred by him/her in the settlement thereof. For purposes of this article 10, the terms "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall include all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise, including appeals) whether actual or threatened, and the terms "liability" and "expenses" shall include, without limitation, attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

10.3. No indemnification shall be provided to any manager or officer (i) against any liability to the Company or its member(s) by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his/her office; (ii) with respect to any matter as to which he/she shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been previously approved by the board of managers of the Company.

10.4. The right to indemnification provided in this article 10 shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

10.5. Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the type described in this article 10 shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager to repay such amount to the Company if it is ultimately determined that he/she is not entitled to indemnification under this article 10.

Art. 11. Voting rights of Members.

11.1. Any and all members of the Company shall be entitled to participate in any general meeting of members (assemblée des associés) and of any consultation for the adoption of any written resolution of the members.

11.2. Each member has a number of votes equal to the number of Units held by him/her/it at any general meeting of members or in any consultation for the adoption of any written resolution of the members.

Art. 12. Resolutions of Members.

12.1. Resolutions of the members shall be adopted at general meetings of members or, to the extent permitted by the law, in writing. Any regularly constituted meeting of members or any validly adopted written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

12.2. General meetings of members shall be convened by the board of managers, by convening notice given in writing to all members, to be held on such date, at such time and at such place indicated in such notice. Convening notices shall be sent by registered mail to the address appearing in the register of members of the Company at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, and shall contain the agenda for the meeting.

12.3. General meetings of members may be validly held without prior convening notice if all members are present or represented.

12.4. Any member may appoint any person (whether a member or not) to be such member's proxy to attend and vote on such member's behalf at one or more general meetings of members.

12.5. Except where applicable law requires a higher majority and/or quorum, decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by one or more members representing more than half of the corporate capital; provided, however, that (i) decisions concerning the amendment of the articles of association shall be adopted by (x) a majority of the members (y) representing at least three quarters of the corporate capital and (ii) decisions to change the nationality of the Company shall be adopted by members representing 100% of the corporate capital.

12.6. In case and for so long as the Company has more than 25 (twenty five) members, an annual general meeting of members shall be held on the first Wednesday of June of each year, at 5.30 p.m., at the registered office of the Company; provided that if such day is not a business day, the meeting shall be held on the next succeeding business day, at the same time and place.

12.7. To the extent permitted by law, resolutions of the members may also be passed in writing, and shall be as valid and effective as if they had been adopted at a general meeting of members duly convened and validly held.

12.8. A consultation for the adoption of any written resolution of the members shall be sent by the board of managers to all members by registered mail to the address appearing in the register of members of the Company, at least eight (8) days in advance of the date set as the proposed effective date of such written resolution. Such consultations shall contain the full text of the proposed resolution(s), as well as instructions for the return to the Company of signed counterparts thereof.

12.9. Written resolutions shall be adopted upon approval by such majority as would have been required by law or these articles of association for the adoption of the relevant resolution(s) at a regularly constituted general meeting of members. Written resolutions shall be effective as of the date set out therein.

12.10. Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice. Unanimous written resolutions shall be adopted when signed by all of the members.

12.11. Written resolutions (including any unanimous written resolutions) may consist of more than one counterpart each signed by or on behalf of one or more members, all of which, taken together, shall be deemed to be one and the same instrument. Delivery of signed copy of any such written resolutions by facsimile transmission, e-mail or any similar means of communication shall be equally as effective as delivery of a manually executed copy thereof.

Art. 13. Sole Member.

13.1. If and for so long as the Company has only one member that holds all of the issued and outstanding Units, the Company shall exist as a singlemember company (société unipersonnelle) pursuant to article 179 (2) of the Companies Law.

13.2. The sole member shall assume all powers conferred by the Companies Law and these articles of association to the general meeting of members.

13.3. Resolutions adopted by the sole member shall be documented by written minutes that shall be kept at the Company's registered office.

Art. 14. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall end on the 31st of December of the same year.

Art. 15. Financial Statements.

15.1. Each year the board of managers shall prepare an inventory showing all movable and immovable assets of the Company, all debts owing to the Company and all liabilities of the Company, accompanied by an annex containing a summary of all commitments of the Company and all debts of the managers, and/or the member(s) owing to the Company.

15.2. The board of managers shall prepare the balance sheet and the profit and loss statement for each accounting year in the manner prescribed by the Companies Law, and submit each such balance sheet and profit and loss statement to the member(s) for approval.

15.3. The inventory and the balance sheet of the Company shall be available for inspection by member(s) or their representatives at the Company's registered office.

Art. 16. Distributions.

16.1. The surplus after deduction of charges and amortizations shall represent the Company's net profit. Out of each fiscal year's net profits, 5% (five per cent) shall be deducted and placed into a legal reserve account, until such reserve shall have reached an amount equal to 10% (ten per cent) of the Company's issued corporate capital.

16.2. After such deduction is made (to the extent compulsory) the net profits of the year (or any portion thereof) may, by resolution of the member(s) passed in accordance with these articles of association, be distributed as a dividend or allocated to any reserve or reserves as may be prescribed in such resolution.

16.3. Interim dividends may be distributed by resolution of the member(s) passed in accordance with these articles of association, upon the basis of an accounting statement prepared or caused to be prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution.

Art. 17. Dissolution.

17.1. In case the Company is dissolved, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators appointed by resolution of the member(s) adopted in the manner required for the amendment of these Articles of association, which resolution shall also specify the powers and remuneration of the liquidator(s). Liquidators may be natural persons or legal entities, and need not be members of the Company.

17.2. After all debts, charges and liquidation expenses shall have been satisfied (or funds in an amount sufficient for such purposes shall have been set aside and deposited in an escrow account), any remaining balance shall be distributed, either in cash or in kind, to the Company's member(s) pro-rata in proportion to its/their respective ownership interest in the Company.

Art. 18. Applicable law. All matters not governed by these articles of association shall be governed by the laws, rules and regulations of the Grand Duchy of Luxembourg applicable to the Company.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up, the appearing party has subscribed and fully paid up the thirty six thousand (36,000) Class A Units. Evidence of the payment of the subscription price of thirty six thousand dollars of the United States of America (USD 36,000.00) has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately three thousand three hundred Euro € 3,300.00).

Extraordinary general meeting

The sole member has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
2. The Company shall be managed by a board of managers (conseil de gérance) composed of the three (3) managers (gérants) named below, who are hereby appointed for an undetermined period of time, and who shall have such powers and duties as are contemplated in the Company's articles of association:

Name	Title	Address	Date of birth	Place of birth
Cecilia Bilesio	Manager	Edificio Parque de la Reforma, Campos Eliseos 400, 17 th floor, Colonia Chapultepec Polanco, 11560 Mexico D.F., Mexico	12/09/1954	Córdoba, Argentina
Carlos Alberto Condorelli	Manager	Av. L. N. Alem 1067, 28 th floor, C1001AAF Buenos Aires, Argentina	23/02/1951	Chivilcoy, Buenos Aires, Argentina
Ricardo Juan Pedro Soler	Manager	Av. L.N. Alem 1067, 25 th floor C1001AAF Buenos Aires, Argentina	19/04/1951	Buenos Aires, Buenos Aires, Argentina

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall end on the 31st of December of 2010.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le seizième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TENARIS S.A., une société anonyme holding, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte reçu de Me Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-573 du 12 avril 2002, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85 203,

représentée par M. Paolo Rocca, demeurant à Buenos Aires, Argentine, en vertu d'une procuration datée du 4 janvier 2008.

Cette procuration après avoir été paraphée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, agissant ès-qualités, a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Tenaris Investments S.à r.l.», qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination.

1.1. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui pourraient devenir par la suite associés de temps à autre, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Tenaris Investments S.à r.l.» (la «Société»).

1.2. La Société sera régie par les présents statuts et par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, complétée ou remplacée de temps à autre par toute(s) loi(s) nouvelle(s) (la «Loi sur les Sociétés»), et toutes autres lois, règles et réglementations du Grand-Duché de Luxembourg applicables à la Société.

Art. 2. Objet Social.

2.1. L'objet de la Société est (i) de détenir et/ou gérer des participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, entreprises communes, des associations de personnes, trusts, organisations non commerciales ou tout autre type d'entités juridiques (collectivement, les «Entités Commerciales»), y compris, dans la mesure permise par la loi, dans toute Entité Commerciale contrôlant directement ou indirectement (tel que ce terme est défini à l'article 2.4 ci-dessous) la Société, (ii) d'acquérir par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen tout ou partie du capital ou autres participations dans les Entités Commerciales, sous quelque forme que ce soit, et vendre, transférer, échanger ou disposer autrement de telles participations, (iii) d'acquérir toutes sortes de licences, permis, autorisations ou concessions et détenir, gérer ou administrer et/ou vendre, transférer, échanger ou disposer autrement de ce qui précède, (iv) d'acquérir par l'achat, la souscription ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, et autres titres de toute espèce ou instruments financiers de toute espèce, et détenir, gérer ou administrer et/ou vendre, transférer, échanger ou disposer autrement de ce qui précède, (v) de recevoir des fonds ou autres avoirs de toute Filiale et/ou Société Associée (tel que ce terme est défini à l'article 2.4 ci-dessous) et administrer et gérer ces fonds ou autres avoirs, et (vi) d'administrer et de gérer ses participations et autres avoirs.

2.2. La Société peut emprunter des fonds ou autrement créer, encourir ou assumer des dettes de toute espèce. Sans limitation aux règles générales qui précèdent, la Société peut conclure tout type de prêt ou contrats ou autres facilités de crédit et peut émettre (au pair, avec une prime ou à un prix réduit et selon les termes et conditions jugées appropriées) des notes, des obligations, des certificats de créance, des certificats et tout autre titre représentatif de dette ou instruments de toute espèce, étant entendu, toutefois que la Société ne peut procéder à une offre publique d'aucun de ses titres ou instruments.

2.3. La Société peut librement gérer et investir tous fonds de la Société.

2.4. La Société peut prêter toute forme d'assistance financière ou autre (y compris verticalement ou horizontalement et y compris, sans limitation, par voie de prêts, avances, sûretés ou autrement) à son(ses) associé(s), à toute Entité Commerciale contrôlée directement ou indirectement par la Société (une telle Entité Commerciale, une «Filiale») ou toute Entité Commerciale dans laquelle la Société ou toute Filiale a un intérêt direct ou indirect (une telle Entité Commerciale, une «Société Associée»). Pour les besoins des présents statuts, les termes «contrôle» signifie la possession,

directe ou indirecte, du pouvoir de diriger ou de faire diriger la gestion et les politiques d'une Entité Commerciale, que ce soit au moyen de la détention de titres ou de participations ayant des droits de vote, par contrat ou autrement, et les termes «contrôlé par» et «contrôlant» seront interprétés de la même façon.

2.5. La Société peut également créer ou assumer une hypothèque, un privilège, un gage, une sûreté ou toute autre charge en relation avec tout bien personnel ou immobilier que la Société peut détenir ou dans lequel la Société peut avoir un intérêt, pour garantir toute dette ou autres obligations de, ou qui incombent à la Société, son(s) associé(s), toute Filiale ou toute Société Associée, et peut octroyer toute autre forme de garantie (y compris, sans limitation, des paiements non garantis et/ou des garanties de performance), facilité de crédit ou toute autre assistance (y compris verticalement et horizontalement) à, ou au profit de son(s) associé(s), toute Filiale ou toute Société Associée.

2.6 La Société peut conclure et exécuter toute transaction sur instruments dérivés, swaps, contrats à terme (future, forward), options, rachat, prêt de titres et transactions similaires, et peut généralement employer toute autre technique et tout instrument en vue de protéger un quelconque investissement de la Société ou couvrir une de ses obligations contre les risques de crédit, de taux de change, de taux d'intérêt ou de tout autre risque.

2.7 La Société peut acheter, louer ou acquérir de toute autre manière une participation dans des biens immobiliers, personnels ou toute autre propriété nécessaire ou utile pour les besoins ou en relation avec la conduite de ses affaires.

2.8. De manière générale, et en plus de tous les actes spécifiques décrits ci-avant (dont les descriptions doivent être interprétées au sens le plus large possible), la Société peut faire tout autre acte et toute autre chose accessoires ou utiles à l'accomplissement de son objet social et notamment effectuer toute opération commerciale, financière, technique, fiduciaire sur biens personnels et immobiliers, liée directement ou indirectement avec son objet social ou qui peut favoriser ou faciliter son développement.

2.9. La Société peut accomplir son objet social et les activités décrites ci-avant, ou l'un ou plusieurs d'entre eux, par l'intermédiaire d'un ou plusieurs bureaux et/ou succursales au Grand-Duché de Luxembourg et/ou dans tout autre pays ou toute autre juridiction.

Art. 3. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social.

4.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de son (ses) associé(s) déléguant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

4.2. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité de la Ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

4.3. La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés tant au Grand-Duché de Luxembourg que dans tout autre pays ou juridiction.

4.4. Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance de toutes parties intéressées par le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social de la Société doit être divisé en parts sociales de Classe A d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (1,00 USD) par part sociale (les «Parts Sociales de Classe A»), et en parts sociales de Classe B d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (1,00 USD) par part sociale (les «Parts Sociales de Classe B»), et ensemble avec les Parts Sociales de Classe A, les «Parts Sociales»).

5.2. Les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B ont les mêmes droits et privilèges et le même rang et sont des parts égales et identiques en tous points; étant entendu, toutefois, que dans le cas d'un rachat par la Société et d'une annulation subséquente d'une Part Sociale de Classe B, l'(les) associé(s) qui détient/détiennent ces Parts Sociales de Classe B pourra/pourront recevoir, et la Société devra payer, pour chaque Part Sociale de Classe B ainsi rachetée et annulée, un montant égal au prix de souscription initial payé pour ces Parts Sociales de Classe B (y compris leur valeur nominale et toute prime d'émission payée au moment de la souscription) (le «Prix de Souscription des Parts Sociales de Classe B»), lequel montant peut être payé par quelque moyen que ce soit (y compris, sans limitation, par voie de compensation de montants dus à la Société de temps à autre par cet/ces associé(s)), en espèce ou en nature.

5.3. Le capital social émis de la Société est fixé à trente-six mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (36.000 USD) divisé en trente-six mille (36.000) Parts Sociales de Classe A. Aucune Part Sociale de Classe B n'est actuellement émise.

5.4. Le capital social de la Société peut, de temps à autre, sur décision de l'(des) associé(s) adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts, être (i) augmenté d'un montant devant être divisé en Parts Sociales de Classe A et Parts Sociales de Classe B, ou (ii) réduit d'un montant, au moment de l'annulation de Parts Sociales de Classe A et/ou Parts Sociales de Classe B, dans les deux cas, tel que la résolution le prévoit.

5.5. Les Parts Sociales peuvent être émises pour une contrepartie égale à leur valeur nominale, ou leur valeur nominale plus une prime d'émission telle que déterminée dans la résolution approuvant cette émission.

5.6. La Société établit un compte prime d'émission et devra porter de temps à autre au crédit d'un tel compte une somme égale au montant de la prime payée au moment de l'émission d'une Part Sociale. Sur décision des associés prise conformément aux présents statuts, toutes sommes portées de temps à autre au crédit du compte prime d'émission peuvent être distribuées (en tout ou en partie) à l'associé unique ou parmi les associés, le cas échéant.

5.7. La Société peut de temps à autre, sur décision de l'(des) associé(s) adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts, racheter ses Parts Sociales afin d'annuler les Parts Sociales ainsi rachetées et de réduire le capital social émis par le montant des Parts Sociales ainsi annulées. Un tel rachat de Parts Sociales est effectué selon les termes et de la manière prévue ou autorisée dans la résolution concernée; étant entendu, afin d'éviter tout doute, que tout rachat de Parts Sociales de Classe B ne doit être effectué que pour une contrepartie égale au Prix de Souscription des Parts Sociales de Classe B.

5.8. Le conseil de gérance tiendra un registre des associés de la Société conformément aux dispositions de la loi applicable.

Art. 6. Transfert de Parts Sociales.

6.1. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés de la Société.

6.2. Sauf dispositions contraires de la Loi sur les Sociétés, le transfert de Parts Sociales à toute personne autre qu'un associé existant de la Société sera soumis à l'agrément des associés détenant au moins trois-quarts du capital social de la Société.

6.3. Dans le cas d'un transfert de Part Sociale au moyen d'un instrument de transfert sous seing privé, cet instrument devra faire foi de l'accord du cédant et du cessionnaire et être signé par ou pour le compte du cédant et du cessionnaire.

Art. 7. Gérance de la Société.

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance comprenant trois (3) au minimum et au maximum cinq (5) gérants. L'(les) associé(s) décideront de temps à autre, sur décision prise conformément aux présents statuts, du nombre de gérants qui formeront le conseil de gérance, lequel doit être un nombre impair.

7.2. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour exécuter, ou autoriser, tous actes de dispositions et d'administration en relation avec les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou les présents statuts à l'(aux) associé(s) sont de la compétence du conseil de gérance.

7.3. Les gérants sont élus par l'(les) associé(s) sur décision prise conformément aux présents statuts, laquelle déterminera, si besoin, leur rémunération et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une durée illimitée. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés de la Société.

7.4. Les gérants sont indéfiniment rééligibles et peuvent également être révoqués à tout moment, avec ou sans motif (ad nutum) sur décision de l'(des) associé(s) prise conformément aux présents statuts.

7.5. Le conseil de gérance peut, de temps à autre, nommer toute personne, gérant ou non, pour remplir cette fonction dans la Société tel que le conseil de gérance peut le juger nécessaire ou utile, y compris, mais sans limitation, le poste de trésorier, de trésorier adjoint ou de contrôleur (controller), selon les termes, la rémunération, les pouvoirs et obligations que le conseil de gérance peut juger appropriés. Toute personne ainsi nommée par le conseil de gérance peut être révoquée sur décision du conseil de gérance à tout moment, avec ou sans motif (ad nutum).

7.6. Le conseil de gérance peut de temps à autre et à tout moment par procuration, nommer une société, une entreprise ou une personne ou un groupe de personnes pour être le mandataire ou les mandataires de la Société pour les besoins, ainsi qu'avec les pouvoirs, autorités et pouvoirs de discrétion (ne dépassant pas ceux dont est investi ou qui sont exercés par le conseil de gérance), pour une durée et selon les conditions que le conseil de gérance peut juger appropriés, et un tel pouvoir pouvant contenir des dispositions de protection et de convenance des personnes faisant l'objet de ce pouvoir, tel que le conseil de gérance peut juger approprié, et peut également autoriser ce mandataire à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, autorités et pouvoirs de discrétion qui lui sont conférés.

Art. 8. Procédures au sein du Conseil de Gérance.

8.1. Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées lors de réunion du conseil de gérance ou par écrit.

8.2. Le conseil de gérance se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent, sur convocation de deux gérants, aux dates et aux lieux (et/ou par tout moyen de communication mentionné à l'article 8.7. ci-dessous) indiqués dans l'avis de convocation.

8.3. Un avis de convocation de toute réunion du conseil de gérance sera donné par écrit (y compris par télécopie, email ou moyen de communication similaire) à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera brièvement décrite dans l'avis de convocation.

8.4. Un avis de convocation n'est pas requis si tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Les avis de convocation ne sont pas non plus requis pour les réunions du conseil de gérance qui sont tenues

aux dates et aux lieux (et/ou par tout moment de communication mentionné à l'article 8.7. ci-dessous) déterminés dans un ordre du jour préalablement adopté par décision du conseil de gérance.

8.5. Tout gérant peut nommer un de ses collègues pour être son mandataire pour assister et voter en son nom, conformément aux instructions données par le gérant, ou en l'absence d'instructions, à la discrétion du mandataire, à une réunion ou à des réunions du conseil de gérance auxquelles le gérant ne peut assister personnellement. L'instrument désignant le mandataire devra être écrit de la main du gérant conférant le mandat. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

8.6. Le conseil de gérance peut valablement délibérer et adopter des résolutions seulement si un quorum d'au moins une majorité des gérants est présente ou représentée, et si au moins deux gérants sont présents en personne (y compris par l'un des moyens de communications mentionnés à l'article 8.7. ci-dessous).

8.7. Chacun des gérants ou tous les gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par voie téléphonique, de vidéoconférence ou moyen de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à une telle réunion peuvent s'entendre les unes les autres et communiquer entre elles, et une telle participation est considérée être une présence en personne à une telle réunion.

8.8. Les résolutions de toute réunion du conseil de gérance sont adoptées par le vote affirmatif d'au moins une majorité des gérants présents ou représentés.

8.9. Les gérants devront faire en sorte que les procès-verbaux de leurs réunions soient établis par écrit. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par deux gérants qui étaient présents à une telle réunion.

8.10. Les résolutions du conseil de gérance peuvent également être passées par écrit, et seront valides et effectives comme si elles avaient été passées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et valablement constituée. Les résolutions écrites seront signées par tous les gérants et peuvent être portées sur plusieurs documents, chacun étant signé par un ou plusieurs gérants, l'ensemble constituant le seul et même instrument. La remise d'une copie signée de telles résolutions écrites par télécopie, e-mail ou moyen de communication similaire seront effectives comme si elles avaient été remises en main propre.

8.11. Des copies des procès-verbaux d'une réunion du conseil de gérance ou de toutes résolutions écrites du conseil de gérance, ou des extraits, de même que tout autre document de la Société, peuvent être certifiés par deux gérants.

Art. 9. Pouvoir de signature.

9.1. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants. Aucun gérant n'aura le pouvoir d'engager la Société avec sa seule signature, sauf autorisation expresse donnée dans une résolution préalable du conseil de gérance, étant entendu que, dans le cas où un gérant a reçu une telle autorisation, ses pouvoirs de signature feront l'objet de limitations telles qu'elles peuvent être établies dans la résolution du conseil de gérance concernée.

9.2. La Société sera également engagée par la signature individuelle ou conjointe de toute personne ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été conférés par résolution de conseil de gérance; étant entendu, afin d'éviter tout doute, que les pouvoirs de signature de cette personne ou de ces personnes feront l'objet de limitations telles qu'elles peuvent être établies dans la résolution du conseil de gérance concernée.

Art. 10. Responsabilité des gérants; Indemnités.

10.1. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes ou d'autres obligations de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

10.2. Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 10.3 ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Pour les besoins de cet article 10, les termes «demande», «action», «plainte» ou «procédure» inclueront toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles, criminelles ou autrement, y compris toute procédure d'appel), actuelles ou prévisibles, et les termes «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

10.3. Aucune indemnité ne sera versée à aucun gérant ou fondé de pouvoir (i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de son ou ses associé(s) en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudance dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction (ii) pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été préalablement approuvé par le conseil de gérance de la Société.

10.4. Le droit à indemnisation prévu au présent article 10, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants ou fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

10.5. Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article 10, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant à la Société s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article 10.

Art. 11. Droits de vote des Associés.

11.1. Tous les associés de la Société peuvent participer à toutes les assemblées générales des associés et à toute consultation en vue d'adopter une résolution écrite des associés.

11.2. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède aux assemblées générales des associés et à toute consultation en vue d'adopter une résolution écrite des associés.

Art. 12. Résolutions des Associés.

12.1. Les résolutions des associés sont adoptées lors des assemblées générales des associés ou dans la mesure permise par la loi, par écrit. Toute assemblée des associés régulièrement constituée ou toute résolution écrite valablement adoptée (selon le cas) représente l'intégralité des associés de la Société.

12.2. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance, par avis de convocation donné par écrit à tous les associés, et seront tenues aux dates, heures et lieux indiqués dans l'avis de convocation. Les avis de convocation sont envoyés par lettre recommandée à l'adresse figurant dans le registre des associés de la Société au moins huit (8) jours avant la date prévue pour cette assemblée et doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

12.3. Les assemblées générales des associés peuvent être tenues valablement sans convocation préalable si tous les associés sont présents ou représentés.

12.4. Tout associé peut nommer toute personne (associé ou non) pour le représenter afin de participer et de voter au nom de cet associé à une ou plusieurs assemblées générales des associés.

12.5. Sauf lorsque la loi applicable prévoit une majorité et/ou un quorum plus élevé, les décisions de l'assemblée générale sont valablement adoptées si elles sont approuvées par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié du capital social; étant entendu, toutefois, que (i) les décisions concernant la modification des statuts sont adoptées par (x) une majorité d'associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social et (ii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social.

12.6. Au cas où et pour aussi longtemps que la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés devra se tenir chaque année le premier mercredi du mois de juin à 17.30 heures, au siège social de la Société; toutefois, si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée devra se tenir le premier jour ouvrable suivant, à la même heure et au même endroit.

12.7. Dans la mesure permise par la loi, les résolutions des associés peuvent être passées par écrit, et seront valides et effectives comme si elles avaient été adoptées à une assemblée générale des associés dûment convoquée et valablement tenue.

12.8. Une consultation en vue d'adopter une résolution écrite des associés sera envoyée par le conseil de gérance à tous les associés par lettre recommandée à l'adresse figurant dans le registre des associés de la Société, au moins huit (8) jours avant la date prévue pour être la date effective de telles résolutions écrites. De telles consultations contiendront le texte complet de la (des) résolution(s) proposée(s) de même que les instructions pour le renvoi des copies signées à la Société.

12.9. Les résolutions écrites seront adoptées sur approbation de la majorité qui aurait été requise par la loi ou les présents statuts pour l'adoption de la (des) résolution(s) concernée(s) à une assemblée générale des associés régulièrement constituée. Les résolutions écrites prennent effet au jour y indiqué.

12.10. Des résolutions écrites unanimes peuvent être passées à tout moment sans avis préalable. Les résolutions écrites unanimes sont adoptées lorsqu'elles sont signées par tous les associés.

12.11. Les résolutions écrites (y compris les résolutions écrites unanimes) peuvent figurer sur un ou plusieurs documents, chacun signé par ou pour le compte d'un ou plusieurs associés, l'ensemble formant le seul et même instrument. La remise d'une copie signée de ces résolutions écrites par télécopie, email ou moyen de communication similaire est aussi valable qu'une remise en main propre.

Art. 13. Associé Unique.

13.1. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les Parts Sociales émises et en circulation dans la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi sur les Sociétés.

13.2. L'associé unique aura tous les pouvoirs conférés par la Loi sur les Sociétés et les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

13.3. Les résolutions adoptées par l'associé unique seront documentées par les procès-verbaux écrits qui seront tenus au siège social de la Société.

Art. 14. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 15. Comptes Annuels.

15.1. Chaque année, le conseil de gérance prépare un inventaire reprenant tous les actifs mobiliers et immobiliers de la Société, toutes les dettes dues à la Société et tous les passifs de la Société, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements de la Société et de toutes les dettes des gérants et/ou de l'(des) associé(s) dues à la Société.

15.2. Le conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits pour chaque année sociale de la manière prévue par la Loi sur les Sociétés, et soumet ce bilan et ce compte de pertes et profits à l'(aux) associé(s) pour leur approbation.

15.3. L'inventaire et le bilan de la Société sont disponibles pour inspection par l'(les) associés ou leurs représentants au siège social de la Société.

Art. 16. Distributions.

16.1. Le surplus, après déduction de charges et amortissements, représente le bénéfice net de la Société. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

16.2. Après cette déduction effectuée (dans la mesure où elle est obligatoire), les bénéfices nets de l'année (ou une partie) peuvent, sur décision de l'(des) associé(s) prise conformément aux présents statuts, être distribués sous forme d'un dividende ou être alloués à une réserve ou des réserves telle(s) qu'elle(s) peut(peuvent) être décrite(s) dans cette résolution.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués sur décision de l'(des) associé(s) prise conformément aux présents statuts, sur base d'un état comptable préparé ou fait préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution.

Art. 17. Dissolution.

17.1. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'(les) associé(s) de la manière requise pour la modification des présents statuts, laquelle résolution spécifiera également leurs pouvoirs et leurs rémunérations. Les liquidateurs peuvent être des individus ou des personnes morales, associés de la Société ou non.

17.2. Après que toutes les dettes, charges et frais de liquidation aient été réglés (ou que des fonds dans un montant suffisant aient été provisionnés ou déposés sur un compte séquestre), le surplus sera distribué, en numéraire ou en nature, aux/à l'(les) associé(s) de la Société en proportion de leur/sa participation dans la Société.

Art. 18. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront régies par les lois, règles et réglementations du Grand-Duché de Luxembourg applicables à la Société.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, la partie comparante a souscrit et entièrement libéré les trente-six mille (36.000) Parts Sociales de Classe A. Preuve du paiement du prix de souscription de trente-six mille dollars des États-Unis d'Amérique (36.000 USD) a été montrée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ trois mille trois cents euros (€ 3.300).

Décision extraordinaire de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. La Société est gérée par un conseil de gérance composé de trois (3) gérants nommés ci-dessous, qui sont par les présentes nommés pour une durée illimitée et qui ont les pouvoirs et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société:

83223

Nom	Profession	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance
Cecilia Bilesio	Gérant	Edificio Parque de la Reforma, Campos Eliseos 400, 17 ^e étage, Colonia Chapultepec Polanco, 11560 Mexique D.F., Mexique	12/09/1954	Córdoba, Argentine
Carlos Alberto Condorelli	Gérant	Av. L.N. Alem 1067, 28 ^e étage, C1001AAF Buenos Aires, Argentine	23/02/1951	Chivilcoy, Buenos Aires, Argentine
Ricardo Juan Pedro Soler	Gérant	Av. L.N. Alem 1067, 25 ^e étage, C1001AAF Buenos Aires, Argentine	19/04/1951	Buenos Aires, Buenos Aires, Argentine

Disposition transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, celui-ci a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: P. ROCCA, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 juillet 2010. Relation: GRE/2010/2435. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 19 juillet 2010.

J. GLODEN.

Référence de publication: 2010096274/699.

(100107502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

CSC Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 71.006.

In the year two thousand and ten, on the seventh of July.

Before Us, Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of CSC Investments, a public limited company ("société anonyme"), established and having its registered office in L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 71.006, incorporated pursuant to a deed of Me Paul FRIEDERS, notary then residing in Luxembourg, on the 16th of July 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 784 of October 21, 1999,

and whose articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the said notary Paul FRIEDERS, on the 21st of March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1156 of the 14th of June 2007.

The meeting was presided by Dott. Giovanni CARONIA, company director residing in Milan (Italy), who appointed as secretary Mr. Jean-Claude WOLTER, avocat honoraire, residing in Luxembourg.

The meeting elected Mr. Stefano CAGLIARI, architect, residing in Milan (Italy), as scrutineer.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision of the Company to redeem two thousand five hundred (2.500) ordinary shares held by a shareholder for a consideration as agreed;

2. Decision to cancel all thirty-nine thousand five hundred (39.500) ordinary shares held by the Company, so as to reduce the corporate capital from its present amount of thirteen million one hundred and sixty-five thousand Euros (EUR 13,165,000.-), represented by one million three hundred sixteen thousand five hundred (1.316.500) shares to an amount of twelve million seven hundred and seventy thousand Euros (EUR 12,770,000.-) represented by one million two hundred and seventy-seven thousand (1,277,000) shares with a par value of ten Euros (EUR 10.-) each, fully paid in;

3. Amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation (the "Articles"), in order to provide for the issuance of ordinary shares and, in accordance with Article 49-8 of the Luxembourg company law of 15th August 1915 (as amended), of preferred redeemable shares with a par value of ten euro each, the latter with normal voting rights and with a preferred dividend entitlement as stated in the amended Article 20 of the Articles;

4. Decision to issue one thousand (1,000) redeemable preferred shares at an issue price equal to their par value and subscription and payment in full of these shares by a person approved by the remaining shareholders;

5. Fixation of the authorized capital at twelve million seven hundred and ninety thousand Euros (EUR 12,790,000.-) represented by one million two hundred and seventy-seven thousand (1,277,000) ordinary shares and two thousand (2,000) preferred redeemable shares, each with a par value of ten Euros (EUR 10.-) and authorization given to the board of directors to increase the share capital within the frame of the authorized capital.

6. Replacement of the actual first paragraph of Article 5 of the Articles by the following paragraphs:

"The issued share capital of the Company is twelve million seven hundred and eighty thousand Euros (EUR 12,780,000.-) represented by one million two hundred and seventy-seven thousand (1,277,000) ordinary shares and by one thousand (1,000) preferred shares redeemable by the Company in accordance with Article 49-8 of the 1915 Law, each with a par value of ten Euros (EUR 10.-) fully paid in.

The authorized share capital of the Company is fixed at twelve million seven hundred and ninety thousand Euros (EUR 12,790,000.-), represented by one million two hundred and seventy-seven thousand (1,277,000) ordinary shares and two thousand (2,000) preferred shares redeemable by the Company in accordance with Article 49-8 of the Luxembourg company law of 15th August 1915 as amended (the "1915 Law"), each with a par value of ten Euros (EUR 10.-).

The authorized capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles.

The board of directors is authorized, during a period of five years ending on the 5th anniversary of the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of the present extraordinary general meeting dated July 7th, 2010, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the Company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment."

7. Replacement of the actual second paragraph of Article 5 of the Articles by the following text:

"The ordinary shares are transferable in conformity with the right of pre-emption solely provided for such class of shares as described in this article.

The preferred redeemable shares are transferable only to a physical person approved in writing by the holders of all the ordinary shares or designated in accordance with procedures agreed among them, for a consideration equal to their par value; their redemption shall be decided by the Company's Board and, pursuant to a notice in writing sent to the holder thereof or to his heirs, they shall cease to have any voting or economic rights other than the preferred annual dividend entitlement. The Company shall upon their redemption comply with the other conditions of Article 49-8 of the 1915 Law."

8. Amendment of Article 11 of the Articles 2nd paragraph in order to delete the words "and the statutory auditor";

9. Amendment of Article 12, 1st paragraph, of the Articles to delete the words "and one or more Vice-Chairmen";

10. Amendment of Article 19 first paragraph of the Articles to delete the words "except that the first corporate year shall begin on the date of incorporation and shall end on 31st December one thousand nine hundred and ninety nine (1999)";

11. Amendment of Article 20 of the Articles by adding an additional new second paragraph as follows: “The redeemable preferred shares issued from time to time are entitled to a cumulative preferred annual cash dividend equal to the 12 months’ LIBOR interest rate increased by one percent applied to their par value, payable annually out of the Company’s free reserves, profits carried forward or net profit of the current year. The preferred shares shall not be entitled to participate in any other distribution in cash or in kind nor to the residual liquidation profit.”;

12. Amendment of the next paragraph of Article 20 so as to start with the following words: “Subject as above.”;

13. Various statutory amendments including the date of the annual general meeting, in view of the establishment of the updated articles of association;

14. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxy-holder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the proxy-holder of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders, after having been initialled *ne varietur* by the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III) It appears from the attendance list that all the one million three hundred and sixteen thousand five hundred (1,316,500) shares representing the entire issued corporate capital of thirteen million one hundred and sixty-five thousand Euros (13,165,000.- EUR) are present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda.

V) After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the bureau of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the Chairman confirmed his readiness to sell and the general meeting noted the recommendation of the Board of the Company for it to repurchase- the two thousand five hundred (2,500) ordinary shares held by Dott. Giovanni CARONIA, aforementioned, who declared to abstain for reasons of a potential conflict of interest in the vote to be taken on the first resolution submitted to the shareholders.

The general meeting discussed the other items on the agenda and noted the unanimous approval of the other remaining shareholders of the physical person agreeing to subscribe and pay in cash for one thousand preferred redeemable shares being offered for subscription as described below.

The general meeting then, in each case unanimously (subject as said above in respect of the first resolution) APPROVED the following resolutions:

First resolution

The general meeting RESOLVED to repurchase two thousand five hundred ordinary shares of the Company, held by Dott Giovanni CARONIA, for a total consideration of two hundred and ninety four thousand Euros (EUR 294,000.-) which will be paid forthwith. Such shares shall be dealt with as per the sub-sequent resolution on reduction of capital.

Second resolution

The general meeting RESOLVED to cancel all thirty-nine thousand five hundred (39,500) ordinary shares held by the Company, so as to reduce the corporate capital from its present amount of thirteen million one hundred and sixty-five thousand Euros (EUR 13,165,000.-), represented by one million three hundred sixteen thousand five hundred (1.316.500) shares to an amount of twelve million seven hundred and seventy thousand Euros (EUR 12,770,000.-) represented by one million two hundred and seventy-seven thousand (1,277,000) shares with a par value of ten Euros (EUR 10.-) each, fully paid in.

Third resolution

The general meeting RESOLVED to amend Article 5 of the Articles of Incorporation (the “Articles”), in order to provide for the issuance of ordinary shares and, in accordance with Article 49-8 of the Luxembourg company law of 15th August 1915 (as amended) (the “1915 Law”), of preferred redeemable shares with a par value of ten euro each, the latter with normal voting rights and with a preferred dividend entitlement as stated in the amended Article 20 of the Articles.

Fourth resolution

The general meeting RESOLVED to issue one thousand (1,000) redeemable preferred shares at an issue price equal to their par value and Dott. Giovanni CARONIA, aforementioned, declared to subscribe these preferred redeemable shares and made payment in full in cash of their par value, pursuant to which the amount of ten thousand Euros (EUR 10,000.-) is at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary who expressly states this.

Fifth resolution

The general meeting RESOLVED to fix the authorized capital at twelve million seven hundred and ninety thousand Euros (EUR 12,790,000.-) represented by one million two hundred seventy-seven thousand (1,277,000) ordinary shares

and two thousand (2,000) preferred redeemable shares, each with a par value of ten Euros (EUR 10.-) and to authorize the board of directors to increase the share capital within the frame of the authorized capital.

Sixth resolution

The general meeting RESOLVED accordingly to replace the actual first paragraph of Article 5 by the following paragraphs:

“The issued share capital of the Company is twelve million seven hundred and eighty thousand Euros (EUR 12,780,000.-) represented by one million two hundred and seventy-seven thousand (1,277,000) ordinary shares and by one thousand (1,000) preferred shares redeemable by the Company in accordance with Article 49-8 of the 1915 Law, each with a par value of ten Euros (EUR 10.-) fully paid in.

The authorized share capital of the Company is fixed at twelve million seven hundred and ninety thousand Euros (EUR 12,790,000.-), represented by one million two hundred and seventy-seven thousand (1,277,000) ordinary shares and two thousand (2,000) preferred shares redeemable by the Company in accordance with Article 49-8 of the Luxembourg company law of 15th August 1915 as amended (the “1915 Law”), each with a par value of ten Euros (EUR 10.-).

The authorized capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles.

The board of directors is authorized, during a period of five years ending on the 5th anniversary of the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of the present extraordinary general meeting dated July 7th, 2010, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the Company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.”

Seventh resolution

The general meeting RESOLVED to replace the former second paragraph of Article 5 of the Articles by the following text:

“The ordinary shares are transferable in conformity with the right of preemption solely provided for such class of shares as described in this article.

The preferred redeemable shares are transferable only to a physical person approved in writing by the holders of all the ordinary shares or designated in accordance with procedures agreed among them, for a consideration equal to their par value; their redemption shall be decided by the Company’s Board and, pursuant to a notice in writing sent to the holder thereof or to his heirs, they shall cease to have any voting or economic rights other than the preferred annual dividend entitlement. The Company shall upon their redemption comply with the other conditions of Article 49-8 of the 1915 Law.”

Eighth resolution

The general meeting RESOLVED to amend Article 11 of the Articles, 2nd paragraph, in order to delete the words “and the statutory auditor”.

Ninth resolution

The general meeting RESOLVED to amend Article 12, first paragraph, of the Articles to delete the words “and one or more Vice-Chairmen”.

Tenth resolution

The general meeting RESOLVED to amend Article 19, first paragraph, of the Articles to delete the words “except that the first corporate year shall begin on the date of incorporation and shall end on 31st December one thousand nine hundred and ninety nine (1999)”.

Eleventh resolution

The general meeting RESOLVED to amend of Article 20 of the Articles by adding an additional new second paragraph as follows:

“The redeemable preferred shares issued from time to time are entitled to a cumulative preferred annual cash dividend equal to the LIBOR 365 days interest rate increased by one percent applied to their par value, such as determined on the first bank business day in Luxembourg in January of each year, payable annually out of the Company’s free reserves, profits carried forward or net profit of the current year. The preferred shares shall not be entitled to participate in any other distribution in cash or in kind nor to the residual liquidation profit.”

Twelfth resolution

The general meeting RESOLVED to amend the next paragraph of Article 20 so as to start with the following words:” Subject as above”.

Thirteenth resolution

In view of the establishment of the updated articles of association, the general meeting RESOLVED:

- to replace, in the English version of the Articles, the term "Corporation" by "Company", and
- to fix the date of the annual general meeting at the last Tuesday of the month of June at 11.00 a.m. and to give Article 8, first sentence, the following wording:

"The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting, on the last Tuesday of the month of June of each year at 11.00 a.m."

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand two hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said persons appearing have signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le sept juillet.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S’est réunie l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CSC Investments, une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 71.006, constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 16 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 784 du 21 octobre 1999,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par ledit notaire Paul FRIEDERS, en date du 21 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1156 du 14 juin 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Giovanni CARONIA, administrateur de sociétés, demeurant à Milan (Italie), qui désigne aux fonctions de secrétaire Monsieur Jean-Claude WOLTER, avocat honoraire, demeurant à Luxembourg.

L’assemblée choisit Monsieur Stefano CAGLIARI, architecte, demeurant à Milan (Italie), comme scrutateur.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d’acter:

1) Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Decision de la Société de procéder au rachat de deux mille cinq cents (2.500) actions ordinaires détenues par un actionnaire, pour un prix tel que convenu;

2. Décision d’annuler toutes les trente-neuf mille cinq cents (39.500) actions ordinaires détenues par la Société, de façon à réduire le capital social de son montant actuel de treize millions cent soixante-cinq mille euros (EUR 13.165.000,-), représenté par un million trois cent seize mille cinq cents (1.316.500) actions à un montant de douze millions sept cent

soixante-dix mille Euros (EUR 12.770.000,-) représenté par un million deux cent soixante-dix-sept mille (1.277.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement libérées;

3. Modification de l'article 5 des statuts (les "Statuts") afin de permettre l'émission d'actions ordinaires et, en conformité avec l'article 49-8 de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915") d'actions de préférence rachetables avec une valeur nominale de dix euros, ces dernières avec des droits de vote normaux et avec un droit préférentiel au dividende selon ce qui sera prévu à l'article 20;

4. Décision d'émettre mille (1.000) actions de préférence rachetables à raison d'un prix d'émission égal à leur valeur nominale et souscription et libération en entier de toutes ces actions par une personne approuvée par les actionnaires restants;

5. Fixation du capital autorisé à douze millions sept cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 12.790.000,-) représenté par un million deux cent soixante-dix-sept mille (1.277.000) actions ordinaires et deux mille (2.000) actions de préférence rachetables, toutes avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et autorisation à donner au conseil d'administration à augmenter le capital social dans le cadre du capital autorisé;

6. Remplacement de l'actuel alinéa premier de l'article 5 des Statuts par les alinéas suivants:

"Le capital social émis de la Société est de douze millions sept cent quatre-vingt mille euros (EUR 12.780.000,-) représenté par un million deux cent soixante-dix-sept mille (1.277.000) actions ordinaires et mille (1.000) actions de préférence rachetables par la Société en conformité avec l'article 49-8 de la Loi de 1915, chacune avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) entièrement libérées.

Le capital autorisé de la Société est fixé à douze millions sept cent quatre-vingt dix mille euros (EUR 12.790.000,-) représenté par un million deux cent soixante-dix-sept mille (1.277.000) actions ordinaires et deux mille (2.000) actions de préférence rachetables par la Société en conformité avec l'article 49-8 de la loi du 15 août 1915 telle que modifiée (la "Loi de 1915"), chacune avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).

Le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 5^{ème} anniversaire de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de la présente assemblée générale extraordinaire datée du 7 juillet 2010, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article."

7. Remplacement de l'actuel deuxième alinéa de l'article 5 des Statuts par le texte suivant:

"Les actions ordinaires sont transférables en conformité avec le droit de préemption prévu seulement pour cette classe d'actions et tel que décrit dans cet article.

Les actions de préférence rachetables sont transférables seulement à une personne physique approuvée par écrit par les détenteurs de toutes les actions ordinaires ou désigné conformément à une procédure convenue entre eux, pour un prix égal à leur valeur nominale; leur rachat sera décidé par le Conseil d'Administration et suite à une notification par écrit envoyée à leur détenteur ou à ses héritiers elles cesseront d'avoir un droit de vote ou des droits économiques autres que celui au dividende préférentiel annuel. Suite à leur rachat, la Société se conformera aux autres conditions prévues par l'article 49-8 de la Loi de 1915."

8. Modification du troisième alinéa de l'article 11 des Statuts pour en biffer les mots "et le commissaire";

9. Modification du premier alinéa de l'article 12 des Statuts pour en biffer les mots "et un ou plusieurs Vice-Présidents";

10. Modification du premier alinéa de l'article 19 des Statuts pour en biffer les mots: "sauf que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf (1999)";

11. Modification de l'article 20 des Statuts pour y ajouter un nouveau second alinéa comme suit: "Les actions de préférence rachetables émises de temps à autre ont droit à un dividende cumulatif préférentiel annuel en espèces égal au taux d'intérêt LIBOR 12 mois augmenté d'un pourcent et appliqué à leur valeur nominale, tel que déterminé le premier jour ouvrable bancaire à Luxembourg en janvier de chaque année, payable annuellement par prélèvement sur les réserves libres, les bénéfices reportés ou le bénéfice de l'exercice de la Société. Les actions de préférence rachetables ne seront en droit de participer à aucune autre distribution en espèces ou en nature ni au boni résiduel de liquidation."

12. Modification de l'alinéa suivant de l'article 20 de façon à commencer par les mots: "Sous réserve de ce qui est dit ci-dessus";

13. Modifications statutaires diverses, y inclus la modification de la date de l'assemblée générale annuelle, eu égard de l'établissement des statuts coordonnés.

14. Divers.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les un million trois cent seize mille cinq cents (1.316.500) actions représentatives de l'intégralité du capital social de treize millions cent soixante-cinq mille euros (EUR 13.165.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

V) Ces faits exposés par le président et reconnus exacts par les membres du bureau, l'assemblée passe à l'ordre du jour.

L'assemblée ayant examiné son ordre du jour, Monsieur le Président a confirmé son accord à vendre - et l'assemblée prend note de l'accord du Conseil d'Administration de la Société de voir racheter par celle-ci - les deux mille cinq cents (2.500) actions ordinaires détenues par Dott. Giovanni CARONIA, préqualifié, qui déclare s'abstenir en raison d'un conflit d'intérêt potentiel lors du vote à prendre sur la première résolution soumise aux actionnaires.

L'assemblée a délibéré sur les autres points de l'ordre du jour et a pris note de l'accord unanime des autres actionnaires restants sur la personne physique disposée à souscrire et à libérer en espèces les mille actions de préférence rachetables offertes en souscription selon ce qui sera décrit ci-dessous.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité, sous réserve de ce qui est dit ci-dessus quant à la première résolution:

Première résolution

L'assemblée DECIDE le rachat des deux mille cinq cents actions ordinaires détenues par Dott Giovanni CARONIA à raison d'un prix de deux cent quatre-vingt-quatorze mille euros (EUR 294.000,-) qui sera payé de suite. Ces actions suivront le sort décidé par la résolution suivante.

Deuxième résolution

L'assemblée DECIDE d'annuler toutes les trente-neuf mille cinq cents (39.500) actions ordinaires détenues par la Société, de façon à réduire le capital social de son montant actuel de treize millions cent soixante-cinq mille euros (EUR 13.165.000,-) représenté par un million trois cent seize mille cinq cents (1.316.500) actions à un montant de douze millions sept cent soixante-dix mille euros (EUR 12.770.000,-) représenté par un million deux cent soixante-dix-sept mille (1.277.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement libérées.

Troisième résolution

L'assemblée DECIDE de modifier l'article 5 des statuts (les "Statuts") afin de permettre l'émission d'actions ordinaires et, en conformité avec l'article 49-8 de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915") d'actions de préférence rachetables avec une valeur nominale de dix euro chacune, ces dernières avec des droits de vote normaux et avec un droit préférentiel au dividende selon ce qui sera prévu à l'article 20.

Quatrième résolution

L'assemblée DECIDE d'émettre mille (1.000) actions de préférence rachetables à raison d'un prix d'émission égal à leur valeur nominale et Dott Giovanni CARONIA, préqualifié, déclare souscrire ces actions de préférence rachetables et d'effectuer le paiement en entier en espèces de leur valeur nominale, de sorte que le montant de dix mille euros (EUR 10.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi que cela est constaté par le notaire instrumentaire.

Cinquième résolution

L'assemblée DECIDE de fixer le capital autorisé à douze millions sept cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 12.790.000,-) représenté par un million deux cent soixante-dix-sept mille (1.277.000) actions ordinaires et deux mille (2.000) actions de préférence rachetables, toutes avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et d'autoriser le conseil d'administration à augmenter le capital social dans le cadre du capital autorisé.

Sixième résolution

L'assemblée DECIDE de remplacer l'actuel premier alinéa de l'article 5 des Statuts par les alinéas suivants:

"Le capital social émis de la Société est de douze millions sept cent quatre-vingt mille euros (EUR 12.780.000,-) représenté par un million deux cent soixante-dix-sept mille (1.277.000) actions ordinaires et mille (1.000) actions de préférence rachetables par la Société en conformité avec l'article 49-8 de la Loi de 1915, chacune avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) entièrement libérées.

Le capital autorisé de la Société est fixé à douze millions sept cent quatre-vingt dix mille euros (EUR 12.790.000,-) représenté par un million deux cent soixante-dix-sept mille (1.277.000) actions ordinaires et deux mille (2.000) actions de préférence rachetables par la Société en conformité avec l'article 49-8 de la loi du 15 août 1915 telle que modifiée (la "Loi de 1915"), chacune avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).

Le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 5^{ème} anniversaire de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de la présente assemblée générale extraordinaire datée du 7 juillet 2010, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article."

Septième résolution

L'assemblée DECIDE de remplacer l'ancien deuxième alinéa de l'article 5 des Statuts par le texte suivant:

"Les actions ordinaires sont transférables en conformité avec le droit de préemption prévu seulement pour cette classe d'actions et tel que décrit dans cet article.

Les actions de préférence rachetables sont transférables seulement à une personne physique approuvée par écrit par les détenteurs de toutes les actions ordinaires ou désigné conformément à une procédure convenue entre eux, pour un prix égal à leur valeur nominale; leur rachat sera décidé par le Conseil d'Administration et suite à une notification par écrit envoyée à leur détenteur ou à ses héritiers elles cesseront d'avoir un droit de vote ou des droits économiques autres que celui au dividende préférentiel annuel. Suite à leur rachat, la Société se conformera aux autres conditions prévues par l'article 49-8 de la Loi de 1915."

Huitième résolution

L'assemble DECIDE de modifier le troisième alinéa de l'article 11 des Statuts pour en biffer les mots "et le commissaire".

Neuvième résolution

L'assemblée DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article 12 des Statuts pour en biffer les mots "et un ou plusieurs Vice-Présidents".

Dixième résolution

L'assemblée DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article 19 des Statuts pour en biffer les mots: "sauf que le premier exercice social commencera la jour de la constitution et se terminera le 31 décembre mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf (1999)".

Onzième résolution

L'assemblée DECIDE de modifier de l'article 20 des Statuts pour y ajouter un nouveau second alinéa comme suit:

"Les actions de préférence rachetables émises de temps à autre ont droit à un dividende cumulatif préférentiel annuel en espèces égal au taux d'intérêt LIBOR à 365 jours, augmenté d'un pourcent et appliqué à leur valeur nominale, tel que déterminé le premier jour ouvrable bancaire à Luxembourg en janvier de chaque année, payable annuellement par prélèvement sur les réserves libres, les bénéfices reportés ou le bénéfice de l'exercice de la Société. Les actions de préférence rachetables ne seront en droit de participer à aucune autre distribution en espèces ou en nature ni au boni résiduel de liquidation."

Douzième résolution

L'assemblée DECIDE de modifier l'alinéa suivant de l'article 20 de façon à commencer par les mots: "Sous réserve de ce qui est dit ci-dessus".

Treizième résolution

Eu égard de l'établissement des statuts coordonnés, l'assemblée DECIDE:

- de remplacer, dans la version anglaise des Statuts, le terme "Corporation" par "Company", et
- de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au dernier Mardi du mois de juin à 11.00 heures et de donner à l'Article 8, première phrase, la teneur suivante:

"L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation le dernier mardi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de deux mille deux cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. CARONIA, J.-C. WOLTER, S. CAGLIARI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juillet 2010. LAC/2010/30497. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Référence de publication: 2010094847/429.

(100105917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Pegaso Transport Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 113.365.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pegaso Transport S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2010087363/13.

(100096938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Jeeves S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 122.543.

Le Bilan abrégé au 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010086782/11.

(100096165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Jeeves S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 122.543.

Le Bilan abrégé du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010086783/11.

(100096167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Octaval S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 131.388.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de l'Associé Unique de la Société en date du 2 juillet 2010 que:

- l'Associé Unique décide d'approuver le rapport du liquidateur;
- l'Associé Unique accorde une décharge complète et entière, sans réserve et restriction, au liquidateur de la Société, la Société Internationale d'Investissements Financiers S.à r.l.;
- l'Associé Unique décide que tous les actifs et passifs de la Société, connus ou inconnus, soient transférés et repris par l'Associé Unique de la Société. L'Associé Unique de la Société décide ainsi que le boni de liquidation, tel qu'il résulte du bilan financier établi par le liquidateur, soit distribué à l'Associé Unique de la Société;
- l'Associé Unique décide de clore la liquidation de la Société et que les livres, registres et autres documents sociaux de la Société soient conservés durant les cinq années suivant la clôture de la liquidation au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. L'Associé Unique décide enfin de donner tous pouvoirs à tout membre du Cabinet d'Avocats Allo & Maillard sis 2-4, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, en vue de procéder à toutes formalités utiles en rapport avec la clôture de la liquidation de la Société et notamment de procéder à sa radiation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010086851/23.

(100096163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

DBLDFP (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 135.729.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010087114/9.

(100097000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

La Générale Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 62, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 14.349.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010087284/10.

(100096974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.
